

Le Conseil Municipal de Saint Martin du Fouilloux s'est réuni le 09 novembre 2007, à 20 h 30, en session ordinaire, sous la présidence de M. AUDOIN Robert, Maire.

Etaient présents : MM. JAUNAIT-GOUJON-MISSIR-CHUPIN-LEROUX-MICHEL-JOURNEE-REVERDY.

Mmes RIVIERE-MEURIC-BOUIN-BLOUIN

Secrétaire de Séance : Mme RIVIERE

**1/ Electrification du terrain de football stabilisé – participation de la commune de St Jean de Linières :**

Après l'achèvement des travaux de l'éclairage du terrain de football, le conseil municipal, compte tenu de la dépense nette globale qui est de 22.470 euros hors taxe, prend la décision suite à un engagement antérieur, de solliciter la **Commune de St Jean de Linières**, pour une **participation** à hauteur de 50 %, soit 11.235 euros.

**2/ : Convention avec la Poste pour fonctionnement agence postale :**

Sur demande de La Poste, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention afin que l'agence postale devienne communale au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**3/ Personnel Communal modification du tableau de l'effectif :**

- création d'un poste d'A.T.S.E.M 1<sup>ère</sup> classe pour reclassement d'un agent en fonction
- création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, suite à une fin de contrat d'accompagnement dans l'emploi ;
- création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour régularisation de la situation de l'employée à l'agence postale suite à la modification du statut de l'agence.

**4/ Subvention à l'Association de gestion et d'animation du C.S.I :**

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 1.000 euros à l'Association de gestion et d'animation du Centre Social Intercommunal en vue de régler des dépenses pour l'animation des jeunes de St Martin. Un budget prévisionnel sera déposé par l'Association pour l'année 2008.

**5/ Demande de subvention exceptionnelle de la section Tennis :**

Pour faire face à une dépense de personnel pour laquelle le Club de tennis n'a pas obtenu les aides escomptées, la Commune décide de verser à titre exceptionnel, une subvention de 850 euros. Une prévision d'investissement pour des poteaux de tennis est acceptée.

**6/ Projet de Charte communale pour la sécurité :**

Le conseil municipal donne son accord pour la signature avec les services de l'Etat, d'une Charte communale pour la sécurité routière.

**7/ Petite enfance – Accord de principe sur les investissements pour la création d'une structure d'accueil et modification du calcul de la participation au fonctionnement des structures :**

Le Conseil donne un accord de principe pour participer aux investissements nécessaires à la création d'une structure d'accueil de la petite enfance sur le territoire du canton de St Georges, ainsi que sur le mode de répartition des dépenses de fonctionnement. Les statuts du SIRGS seront modifiés avant l'application de cette nouvelle répartition..

**8/ Mission de maîtrise d'œuvre projet de lotissement :**

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre qui comprend la conception d'avant-projet et l'élaboration d'un permis d'aménager, les études de projet de lotissement et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement, sur le secteur 1 AUC du Chemin Breton.

Le conseil autorise le Maire à signer le marché avec le concepteur retenu.

**9/ Acquisition terrain Lemaître :**

Le conseil accepte les conditions de cession de terrain par M et Mme LEMAITRE pour les parcelles C 2096-2098-2100 situées en zone Nb du PLU, en limite de la zone AU et la parcelle C 943 située en zone Nb du PLU qui correspond à un excédent de l'ancienne ligne du « Petit Anjou ».

L'acquisition de ces parcelles se fera au prix global net vendeur de 12.194.80 euros

Mairie :

5 Rue du Petit Anjou

49170 ST MARTIN DU FOUILLOUX

Tel : 02.41.39.50.54 Fax : 02.41.39.51.30